

# Aide à la formation des professions médicales libérales

## FAFPM

### Présentation du dispositif

Le FAFPM (Fonds d'Assurance Formation de la Profession Médicale) finance les formations destinées aux médecins exerçant à titre libéral.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Les prises en charge du FAFPM sont valables pour les médecins eux-même, ainsi que pour leur conjoint collaborateur.

##### — Critères d'éligibilité

Les médecins et conjoints collaborateurs doivent avoir acquitté leur contribution de formation professionnelle auprès de l'URSSAF.

#### Pour quel projet ?

##### — Dépenses concernées

Le financement peut concerner les formations individuelles suivantes :

- congrès, séminaires, symposia, cours et autres colloques en France ou à l'étranger, incluant des sessions de formation sur des thèmes précis,
- formations diplômantes,
- langues étrangères pour améliorer la relation avec les patients ou la participation à des congrès ou essais cliniques.

Seuls les coûts pédagogiques sont pris en charge pour les formations individuelles.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant de la prise en charge ne peut excéder un plafond annuel validé par le Conseil de Gestion du FAF-PM.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

La demande de prise en charge complète doit être déposée au maximum dans les 30 jours qui suivent la formation.

#### — Éléments à prévoir

Le formulaire de demande doit être accompagné des pièces suivantes :

- attestation de versement de la contribution de formation professionnelle,
- programme de la formation,
- facture acquittée nominative,
- attestation de présence nominative,
- RIB au format IBAN,
- demande motivée pour toutes formations en langue étrangère.

---

## Critères complémentaires

- Forme juridique
  - › Entreprise Individuelle
  - › Profession libérale
- Publics visés par le dispositif
  - › Travailleur non salarié (TNS)
- Données supplémentaires
  - › Lieu d'immatriculation
  - › Immatriculation au Centre de Formalités de l'URSSAF

---

## Organisme

### FAFPM

#### Fonds d'Assurance Formation de la Profession Médicale

- 11 boulevard de Sébastopol  
75001 PARIS  
Téléphone : 01 49 70 85 40  
Télécopie : 01 49 70 85 41  
E-mail : [contact@fafpm.org](mailto:contact@fafpm.org)  
Web : [www.fafpm.org](http://www.fafpm.org)

---

## Fichiers attachés

- [Formulaire de demande de prise en charge du FAFPM](#) (28/05/2019 - 0.34 Mo)